

saint-pardoux-soutiers

La culture accessible avec le Ticket Jeune

L'opération « Ticket Jeune » est reconduite pour 2021. La commune attribue, depuis trois ans, à chaque enfant de 6 à 16 ans, sans aucune autre condition que d'habiter la commune, une somme de 30 € maximum, sur présentation de justificatifs.

Cette aide vise à favoriser la pratique d'un sport et le développement d'activités culturelles. Elle peut être utilisée, dans la commune et au-delà, pour entrer dans les musées, châteaux, parcs d'attractions, concerts, théâtre, cinéma, ect. Mais aussi pour s'inscrire dans certaines colonies de vacances ou encore acheter des livres ou CD.

Pour les parents, il suffit de conserver les tickets de caisse ou d'entrée et de les déposer, accompagnés du coupon réponse renseigné et de la copie

d'un Rib, dans la boîte aux lettres de la mairie. Pour le premier dépôt, il est nécessaire de joindre une copie du livret de famille et un Rib. Le dépôt est attendu avant le 15 octobre 2021 (pour un versement en décembre). À noter : les cadeaux de Noël, jeux vidéos et entrées en boîte de nuit, ne sont pas concernés par le dispositif.

En 2020, environ 130 enfants ont bénéficié de cet encouragement. Prévu au budget communal, les élus souhaitent poursuivre le dispositif mis en place par la commune de Soutiers avant la fusion des deux communes en 2019.

Les responsables de l'opération sont Valérie Bouchet, Matthieu François et Sophie Auger.

contact mairie : 05.49.63.40.03.